

Les Rendez-vous Du mois de janvier

9/01: commission miroir
service touristique
9/01: CA ConsoFrance
11/01: CSC
11/01: CIDJ forum 2007
12/01: AG ConsoFrance
16/01: Groupe miroir RS/
ISO
18/01: CA Pimms Paris
23/01: CNC Syndic copro-
priété
23/01: CA ConsoFrance
24/01: Collège Consomma-
teurs CNC
31/01: bureau CNC
31/01: Réunion de coordi-
nation Pad 19

Bonne Année à la Démocratie!

Bonne année à la participation : une démocratie est vivante si elle reconnaît le rôle des représentants de la société civile et si elle leur donne une place dans le débat public ;

Bonne année à la consultation : une démocratie est pleine de promesse si elle valorise et utilise les outils consultatifs que le législateur a mis en place ;

Bonne année à la négociation : une démocratie garantit le progrès social, économique et environnemental si elle organise la rencontre entre les acteurs socio-économiques et favorise la négociation ;

Bonne année aux parties prenantes qui souhaitent une régulation économique concertée ;

Bonne année aux politiques qui respectent le droit d'expression, le droit à la différence et qui développent la démocratie participative ;

Bonne année aux personnes qui souhaitent s'impliquer dans des actions collectives constructives et responsables pour encore mieux protéger le consommateur et jouer un rôle dans la construction d'une société respectueuse de l'Homme ;

Bonne année à toutes celles et à tous ceux pour qui la fonction de consommation n'est qu'une facette des multiples fonctions du citoyen éclairé, informé, responsable et acteur de notre société.

Yves HUGUET

Délégué Fédéral à la Consommation

Neuf associations de consommateurs au travail

A vos plumes!

La nouvelle année est l'occasion de faire évoluer notre outil commun qu'est le *ConsommActeur*.

Aussi, l'équipe de la consommation du siège national a souhaité mettre en place une nouvelle rubrique intitulée « au fil du réseau » qui a pour but de partager nos expériences en matière de règlement des litiges.

Elle se composera de 3 parties: un rappel des faits, les démarches accomplies et la solution dégagée. Évidemment, plus votre litige est particulier, plus il nous intéresse! Cette rubrique est la vôtre et nous attendons avec impatience vos contributions à adresser à:

melissa.howard@leolagrange.org

L'Assemblée Générale annuelle de ConsoFrance (*) vient d'avoir lieu.

Deux journées de travail ont été nécessaires aux représentants des neuf associations de consommateurs membres de ConsoFrance pour faire le bilan d'une année de travail, échanger des idées, élaborer des orientations et mettre au point un programme d'actions.

Nous avons pris le

temps d'approfondir les questions relatives à :

- l'avenir des institutions du monde de la consommation au niveau européen, national et régional ;

- aux thèmes prioritaires à retenir en 2007 (publicité, pouvoir d'achat, protection des données personnelles, développement durable et responsabilité sociale des entreprises) ;

- aux outils de régulation du marché ;
-aux moyens et ressources humains des associations de consom-

mateurs.

Nous avons également mis au point une nouvelle organisation pour être encore plus opérationnel sur les territoires et au Conseil National de la Consommation et ce, afin d'assurer une meilleure communication et une présence plus grande dans le débat public.

Y.H

(*)ALLDC - ADEIC - AFOC - ASSECO-CFDT - CGL - CNAFAL - CNL - FNAUT- INDECOSA-CGT

Pour votre santé, mangez du poisson, oui mais...

S'il est recommandé de manger du poisson, car moins gras que la viande, il faut savoir que manger du poisson est parfois dangereux pour la santé.

Ainsi les poissons prédateurs sauvages tel le Marlin et le Siki mais aussi la Lotte, le Brochet, la Roussette, la Saumonette, la Dorade, le Rouget, le Thon,... sont à éviter pour les femmes enceintes et allaitant au delà de 150g par semaine et pour les enfants de moins de 30 mois au-delà

de 60g par semaine.

C'est la dose qui fait le poison et donc la consommation avec modération est salvatrice !

Vous trouverez la liste de tous ces aliments pollués par le méthylmercure des mers et que nous retrouvons sur l'étal de nos poissonniers sur <http://www.sante.gouv.fr/drees/index.html>.

Cette recommandation fait partie de la surveillance des métaux lourds toxiques rencontrés dans l'alimentation. On trouvera du Cadmium

dans la viande et les abats, le poisson, les crustacés, les céréales et les légumes; du plomb dans le lait, les viandes et poissons, les crustacés, les fruits et légumes, les huiles, les jus de fruits et le vin; du mercure dans le poisson. Mais le Ministère de la Santé et votre association de consommateurs veillent et vous informent.

**Gérard Schrepfer
Président de Léo Lagrange
Consommation IDF**

La sécurité, priorité des consommateurs

Le Président de Conso-France(1) Christian Huard donne son analyse sur les services de paiement et le projet SEPA.

« La directive sur les services de paiement en cours de discussion et le projet SEPA sont deux initiatives disjointes qui ne vont pas dans le même sens », explique d'emblée Christian Huard, le président de ConsoFrance. « La directive a pour objectif la mise en concurrence des moyens de paiement, la fin des dispositifs nationaux et l'émergence de nouveaux opérateurs privés non bancaires. Le SEPA prévoit la reconnaissance des acteurs nationaux et la mise en place 'd'autoroutes interbancaires' pour accélérer et sécuriser les procédures interbancaires de paiement. Nous souhaitons donc la clarification et la mise en cohérence de ces

deux dynamiques », poursuit Christian Huard qui, face à la situation actuelle, ne cache pas ses « interrogations » et « inquiétudes ». Son principal souci : « la mise en concurrence des moyens de paiement affichée par la directive n'est pas compatible avec le maintien d'un haut niveau de sécurité. Or porter atteinte à la sécurité des cartes bancaires, c'est prendre le risque majeur de susciter une crise de confiance auprès des consommateurs. En se reportant sur les chèques et sur les espèces, ceux-ci pourraient créer les conditions d'une grave crise économique et sociale ». Au contraire, il faut privilégier la sécurité et aller vers les plus hauts standards en la matière, à l'instar de ce qui a été fait en France.

Second impératif : préserver une autre spécificité française, l'interbancaire qui seule per-

met d'assurer « la tranquillité des consommateurs ». Sur ces questions, Christian Huard regrette le désintérêt des pouvoirs publics en Europe et surtout l'absence de communication et de pédagogie. « Lors du colloque organisé le 27 juin, en partenariat avec CB, sur la directive européenne et le SEPA, nous avons été les premiers à mettre en évidence les logiques différentes de ces deux projets. Nous demandons donc aux pouvoirs publics, qui seuls ont les moyens de légiférer, de statuer sur la sécurité et de se préoccuper davantage de ces questions essentielles. Encore une fois, la sécurité des consommateurs ne peut être régulée par le jeu de la concurrence. »

Sources: CB mag n°29

(1) ALLDC - ADEIC - AFOC - AS-SECO-CFDT - CGL - CNAFAL - CNL - FNAUT- INDECOSA-CGT

Oyez! Oyez!

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous pouvez disposer dès maintenant du Kit surendettement. Nous vous rappelons qu'il se compose d'une exposition de 15 panneaux numérotés sur la procédure, d'une plaquette intitulée « les procédures légales pour s'en sortir » à destination du débiteur et qui synthétise les grandes étapes de la procédure ainsi qu'un livret pédagogique de 43 pages qui donne de précieux conseils sur les pièges à éviter et la législation en vigueur.

Nous espérons que ces outils vous permettront de mener à bien votre mission d'information et de sensibilisation du consommateur (voir dernière page pour la réservation).

De nouvelles permanences en Seine Saint Denis

A l'initiative du Président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Seine Saint Denis, il a été décidé de favoriser l'accès au droit des habitants des quartiers difficiles.

Ainsi, l'année 2007 verra l'ouverture de nouvelles permanences de proximité et particulièrement un pôle dédié à la prévention des expulsions locatives.

L'ALLDC soucieuse d'accroître sa présence auprès des consommateurs, a accepté d'animer une série de nouvelles permanences sur le thème

de la prévention et de l'accompagnement des personnes en situation de surendettement.

Nous nous félicitons de cette initiative au service du plus grand nombre.

Contact

MJD de Clichy-sous-Bois

201, allée de Gagny
93390 Clichy-sous-Bois

Tel : 01 41 70 38 20
Les 1^{er} et 3^e mardi du mois de
9h à 13h

MJD d'Aubervilliers

20, rue Bernard et Mazoyer
93300 Aubervilliers

Tel : 01 48 10 32 34
Les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9h à
13h

Maison du Bas-Montreuil Lounes Matoub

4-6 place de la république
93100 Montreuil

Tel : 01 48 51 35 12
Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de
14h à 17h

Ludivine Coly
Responsable du service
juridique

Du nouveau au Stif!

L'autorité organisatrice des transports publics parisiens, le STIF, a été régionalisée. Le Conseil Régional, ayant dorénavant dans ses compétences les transports, devient le principal financeur et le décideur des investissements.

Si nous voulons perdre moins de temps sur le trajet domicile-travail et si nous souhaitons un monde plus écologique avec moins de pollution automobile, il faut investir sur des projets ambitieux de transports en commun. C'est ce qu'a entrepris, au travers du STIF, notre région Ile de France.

Les chantiers sont nombreux :
- Prolongement des lignes de métro, de trams, de bus en site propre, tram-train ;

- Renouvellement du matériel SNCF et RATP pour améliorer le confort et la ponctualité ;

- Plage horaire augmentée avec le service métro allongé d'une heure le soir, les bus noctiliens desservant la banlieue toute la nuit ;

- Tarification aménagée avec la compression du nombre de zones, la gratuité du transport pour les RMIstes à partir de mars 2007 et le ticket horaire est à l'étude.

Le succès du tram du boule-

vard des maréchaux et le tram-train Aulnay-Bondy démontre d'une part, qu'il existe bien une autre alternative à l'automobile et d'autre part, que les franciliens font confiance à leurs transports publics lorsqu'ils sont ponctuels, confortables, sûrs et à proximité.

Je représente notre association au Comité des partenaires du STIF. Faites-moi part de vos difficultés ou de vos satisfactions.

Gérard Schrepfer
Président de Léo Lagrange
Consommation IDF

Transports et Pollutions

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, Léo Lagrange Consommation Nord se lance dans la réalisation d'un documentaire de 13 minutes intitulé « Transports et Pollutions ».

Celui-ci vise à encourager les consommateurs à prendre davantage les transports en commun. Les objectifs sont de mettre en avant les avantages écologiques et économiques des transports en commun, d'informer les consommateurs sur les taux de pollution qu'ils émettent, les impacts sur la santé et sur l'environnement, puis les inciter à modifier leur comportement en terme de mobilité. Le tournage commencera au printemps et la diffusion du documentaire se fera en septembre. Des supports DVD seront également édités afin de toucher notamment les centres sociaux et les écoles. Rendez vous en septembre!

Eve de Bosscher
Agent développement
Léo Lagrange Consommation Nord

Vous nous alertez, nous réagissons

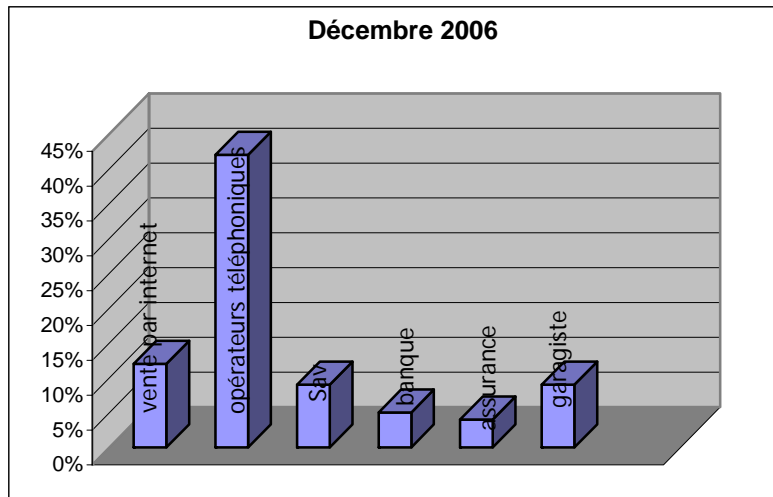
Par le biais de notre site internet consulté par plus de 14000 personnes, et grâce aux formulaires d'alertes, tous les jours une quinzaine de consommateurs nous fait part des problèmes qu'elle rencontre.

Le pompon du mois de décembre 2006: toujours les opérateurs téléphoniques en tête des mauvais élèves 42%, les fournisseurs d'accès à internet et la vente par internet qui totalisent 12%, les Services Après Vente 9%, les garagistes 9% et les banques 5%.

Le total des alertes et courriels

du mois de décembre 2006 s'élève à 197.

Le baromètre des alertes:



Les Consommateurs mécontents

Une colère : J'ai récemment fait l'objet d'une fouille humiliante dans un supermarché. Nous avons été conduites, ma sœur et moi, à l'étage du magasin et j'ai immédiatement indiqué à l'agent de sécurité que j'étais en possession de mon ticket de caisse et qu'il pouvait vérifier. Il m'a fait vider mon sac à dos, à peine a-t-il vérifié mon ticket de caisse.

J'ai demandé à visionner la cassette m'ayant prétendument filmée en train de voler et sollicité de parler au Directeur du supermarché. L'agent de sécurité n'a décliné ni son nom ni celui de sa société pour une éventuelle réclamation. Lorsque enfin nous avons été libérées, il ne s'est pas excusé de ses accusations injustifiées.

J'ai souhaité récupérer mon ticket de caisse, sans succès. J'avais laissé mes coordonnées et quelques minutes après avoir tenté de joindre par téléphone la direction du supermarché, j'ai reçu des coups de fils en anonyme. Serait-ce une méthode d'intimidation pour me faire taire ?

Léo répond : Les accusations portées à votre encontre étant infondées, la direction de l'établissement aurait dû vous présenter ses

excuses. Cet incident est regrettable.

Une question : J'ai acheté une Renault Twingo d'un montant de 3000€ le 12 juillet 2006 à un concessionnaire près de chez moi. Première panne sur le périphérique, un soir. Deuxième panne le 7 novembre. Mon véhicule est remorqué. Le concessionnaire change la tête d'allumage (100€). Troisième panne le 12 novembre. Après 5 jours, je la récupère. Cette fois c'est le disque qui a été remplacé.

Quatrième panne, le 17 novembre. Nouveau remorquage. Là, l'assurance m'annonce qu'après 3 pannes identiques, la prochaine fois, le remorquage ne sera pas pris en charge !

Après plusieurs appels téléphoniques, le vendeur accepte de m'échanger le véhicule. Mais voilà, actuellement il ne dispose pas de véhicule de prix équivalent et me propose de payer la différence. Mais mes moyens sont limités. Dans ce cas, le vendeur prétend ne rien pouvoir faire.

Cinquième panne, le 12 décembre... En fait, mon véhicule fonctionne dès lors que je ne fais pas trop de kilomètres.

Je ne sais plus quoi faire. En résumé j'ai acheté un véhicule avec lequel je ne peux pas rouler en toute sécurité. Quels sont mes recours contre le vendeur ?

Léo répond : Vous pouvez vous prévaloir des dispositions sur la garantie légale des vices cachés prévue par l'article 1641 du code civil. Plusieurs conditions doivent être réunies : le vice doit être antérieur à la vente, il doit être suffisamment grave pour rendre le véhicule impropre à l'usage auquel il est destiné ou diminuer tellement cet usage que vous ne l'auriez pas acheté si vous aviez eu connaissance des vices, enfin le vice doit être caché (le vendeur n'est pas tenu pour les vices apparents).

Pour apporter la preuve du vice, une expertise est souvent nécessaire. Deux solutions s'offrent à vous: demander la résolution de la vente et la restitution des sommes versées ou garder la chose et vous faire rendre une partie du prix (article 1648 du code civil). En cas d'échec de la procédure amiable, vous disposez de deux ans à compter la découverte du vice pour tenter une action judiciaire contre le concessionnaire.

Bon de réservation

Le Pack surendettement vous attend!

Pour recevoir le bon de commande, merci de remplir le formulaire et nous le retourner
ALLDC 153 avenue Jean Lolive 93695 Pantin Cedex



Le guide du débiteur



L'exposition sur le surendettement
Exemple de panneaux disponibles



Nom du Responsable.....

Association.....

Adresse.....

Code Postal.....

Ville.....